



Plus value vente immobilier residence principale apres 1 an

Par **tropetit**, le **08/01/2013** à **23:29**

Bonjour

Voila la situation.

Nous sommes un couple, non marié, non PACer (ayant 2 enfants)

Nous avons une maison depuis 2001 (1/3 pour Mr et 2/3 madame)

Nos chemins se séparent et la maison sera vendue mais il reste quelques travaux a faire avant de la mettre en vente.

Madame n'habite plus dans la maison depuis le 1/07/2012.

La maison doit donc être vendu avant le 31/06/2013 pour échappé a la plus valu (sur la part de madame)

La plus valus doit tourner autour de 100 000e (Mr 33000 / Mme66000)

Si le délai de 1 an est dépassé, j'ai cru comprendre que l'on pouvait être exonéré de plus valu si dans les 2 années suivant la vente la personne racheté un bien immobilier qui serait sa résidence principale...

ai je bien compris ? existe t il un texte de loi dessus ?

de plus, comment cela fonctionne ? on paye les plus valus et on est remboursé si l'on fait l'acquisition de sa résidence principale ?

Merci d'avance

cordialement

PS : des travaux ont été réalisé (dont une extension), est ce que cela peut jouer pour diminuer les plus valus ?